

Strasbourg, le 11 mai 2020  
[tpvs02f\_2020.docx]

T-PVS(2020)02

CONVENTION RELATIVE A LA CONSERVATION DE LA VIE SAUVAGE  
ET DU MILIEU NATUREL DE L'EUROPE

**Comité permanent**

40<sup>e</sup> réunion  
Strasbourg, 30 novembre - 4 décembre 2020

---

**REUNION D'EXPERTS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION POUR  
L'ERADICATION DE L'ERISMATURE ROUSSE EN EUROPE**

*Aimablement accueillie par APHA et le Wildfowl & Wetlands Trust (WWT)*

**25 février 2020  
Londres, Wetland Centre (Royaume-Uni)**

**- RAPPORT DE REUNION -**

*Document préparé par  
Iain Henderson, de "Animal and Plant Health Agency"  
Sand Hutton, York, Royaume-Uni*

## **ORDRE DU JOUR**

- 1. Allocution de bienvenue du Royaume-Uni et ouverture de la réunion**
- 2. Présentation du WWT sur les progrès récents et le Plan d'action révisé pour l'éradication de l'érismature rousse *Oxyura jamaicensis* dans le Paléarctique occidental**
- 3. Situation actuelle et mesures envisagées au plan national**  
Nouvelles récentes provenant de divers Etats :
  - Belgique
  - France
  - Pays-Bas
  - Espagne
  - Royaume-Uni
- 4. Suites envisagées**
- 5. Questions diverses**

## **1. Paroles de bienvenue et d'ouverture, par Dr Sarah Webster de l'Equipe des espèces exotiques envahissantes du ministère britannique de l'Environnement, de l'Alimentation et des Affaires rurales**

Le Dr Webster souhaite la bienvenue à tous les participants à cette Réunion d'experts, et tout particulièrement aux visiteurs venus de Belgique, de France, des Pays-Bas et d'Espagne. Elle rappelle qu'il s'agit d'une série de réunions et remercie le Conseil de l'Europe, qui finance la venue de plusieurs participants et soutient et encourage les efforts d'élimination de l'érismature rousse en Europe depuis plusieurs années. Il y a plus de 30 ans que l'on s'inquiète des problèmes de croisement de l'érismature rousse avec l'espèce indigène, l'érismature à tête blanche, mais les mesures rapides et efficaces prises par les autorités espagnoles ont évité une hybridation massive des deux espèces. Les efforts doivent toutefois être poursuivis afin d'éliminer entièrement la menace de l'érismature rousse, et le gouvernement britannique entend rester mobilisé jusqu'à son éradication complète.

Les participants se félicitent des efforts similaires consentis ailleurs en Europe, et notent que la mobilisation internationale contre l'érismature rousse et en faveur de l'érismature à tête blanche (l'espèce indigène) est à juste titre citée comme une des grandes réussites de la lutte contre les espèces exotiques envahissantes s'appuyant sur la coopération organisée entre les gouvernements organisée par l'UE et le Conseil de l'Europe. Enfin, le Dr Webster espère que la réunion permettra d'obtenir une intensification des efforts d'éradication de l'érismature rousse dans les différents pays, chacun ayant l'assurance que les collègues des autres pays du continent en font autant.

## **2. Présentation du WWT sur les progrès récents et le Plan d'action révisé pour l'éradication de l'érismature rousse *Oxyura jamaicensis* dans le Paléarctique occidental**

Le WWT résume les réponses au questionnaire envoyé aux gouvernements de plus de 40 pays du Paléarctique occidental. A la date de la réunion, 14 pays avaient renvoyé un questionnaire complet et quatre autres une version abrégée. Les cinq principaux pays représentés à la réunion – l'Espagne, la France, la Belgique, les Pays-Bas et le Royaume-Uni, ont soumis des versions complètes. Il est vrai qu'à l'exception de ces pays, très peu d'érismatures rousses sont signalées ailleurs en Europe. Deux spécimens ont été observés en Irlande au cours de l'hiver 2014/15, et aucun autre pays n'a signalé d'érismatures au cours d'un hiver depuis 2014/1. Les données soumises indiquent un déclin constant de la population du Royaume-Uni, ainsi qu'un déclin de la population en France ces quatre dernières années. Il est supposé que la population décline probablement en Belgique. L'absence de statistiques sur les spécimens non reproducteurs aux Pays-Bas en 2016 et en 2017 empêche de distinguer une tendance, mais rien n'indique un déclin de la population dans ce pays.

Plusieurs pays, dont la Belgique et les Pays-Bas, n'organisent aucune surveillance des spécimens captifs et d'autres (dont la France et le Royaume-Uni) le font partiellement. Les réponses suggèrent que de nombreux pays ne disposent d'aucune information sur le nombre d'érismatures rousses captives. En outre, plusieurs pays n'ont pris aucune mesure active d'élimination des oiseaux conservés en captivité (Belgique, Pays-Bas et Suisse), tandis que la France n'a que partiellement instauré de telles mesures.

La législation de l'UE constitue un progrès important pour les Etats membres de l'UE et pour le Royaume-Uni, et les représentants aimeraient savoir si des mesures similaires pourraient être prises dans les pays non-membres de l'UE. Ils constatent l'absence de données pour l'Allemagne, mais étant donné les relevés provenant de Belgique et des Pays-Bas, il est très probable que cet oiseau soit présent dans les Länder voisins. Les participants conviennent que le WWT établira des contacts informels avec des ornithologues allemands pour déterminer quelle est la situation dans le pays.

## **3. Situation actuelle et mesures envisagées au plan national**

### ***Belgique***

Même s'il existe des preuves de lâchers très limités et de spécimens élevés en captivité, ainsi que de quelques fuites probables, les autres érismatures rousses signalées en Belgique proviennent très probablement

de l'étranger, car ces oiseaux sont le plus fréquemment observés dans la région d'Anvers, près de la frontière néerlandaise. Un seul spécimen a été recensé au cours de l'hiver 2018/19 (contre deux en 2017/18), mais les effectifs sous-estiment en général la population réelle parce que les recensements hivernaux ne couvrent pas tous les plans d'eau et se concentrent sur les réserves naturelles et les plans d'eau importants pour les oiseaux d'eau. Les relevés sont effectués dans ces sites deux fois par mois d'octobre à mars. A l'inverse, le nombre maximum de spécimens présents au cours de l'été 2019 a été de 10 (contre 18 au cours de l'été 2018), mais ces chiffres sont sans doute excessifs, car ils s'appuient sur des signalements réalisés par internet et les déplacements de spécimens d'un site à l'autre engendrent quasi certainement des doublons. Les chiffres inhabituellement élevés de l'été 2016 (32 spécimens) restent inexplicables, mais résultent peut-être d'arrivées depuis les Pays-Bas et/ou de reproductions intervenues en Belgique en 2015.

Les observations d'érismatures rousses sont rares en Wallonie (notamment en raison du milieu inadapté) et les informations sont insuffisantes pour la région, mais la législation communautaire a été pleinement mise en œuvre par le biais du Décret sur les espèces. Depuis 2012, les Flandres mènent une campagne coordonnée avec l'ANB et l'INBO, sous la direction d'un comité directeur de partenaires réunissant Aviornis, Hubertusvereniging Vlaanderen, Natuurpunt, et Vogelbescherming Vlaanderen. Des abattages sélectifs sont réalisés par des chasseurs bénévoles spécialisés et, de 2017 à 2020, de telles opérations contre l'érismature rousse ont été menées dans quatre des cinq provinces flamandes.

Les signalements sur des sites internet comme Waarnemingen.be ou via l'application pour smartphone « That's Invasive » sont analysés et une réponse rapide est organisée si possible. En 2018 six érismatures rousses ont été abattues – deux mâles adultes, deux femelles adultes et deux juvéniles. Deux autres ont été abattus en 2019, mais les rapports provenaient d'un très petit nombre de sites. Il est possible qu'en 2019 ces oiseaux se soient reproduits dans une zone protégée (De Blankaart), et l'on ne sait pas pourquoi aucune mesure n'a été prise contre les érismatures rousses sur ce site. D'autre part, comme l'été la plupart des observations sont réalisées par des ornithologues amateurs, il est possible qu'ils en manquent une partie.

Les propriétaires d'oiseaux captifs sont également informés de la réglementation applicable et des exigences légales. Notons qu'une espèce très proche qui peut toujours être élevée et vendue légalement, l'érismature ornée *Oxyura vittata*, est de plus en plus populaire sur les plateformes en ligne.

## **France**

La France a obtenu de l'UE un financement LIFE-Nature pour le projet Oxyura lancé en octobre 2018. Ce projet qui se poursuivra jusqu'en 2023 est doté d'un budget de 1,6 millions EUR. Les cinq agents de terrain recrutés pour le projet sont chargés de réaliser les recensements et la lutte. Ils ont l'appui d'autres collègues chargés des aspects scientifiques et administratifs. Les érismatures rousses peuvent être observées dans plusieurs régions de France, mais elles sont les plus nombreuses en Bretagne et en Loire-Atlantique, où leur principal site d'hivernage est le Lac de Grand-Lieu, près de Nantes. Depuis le lancement du projet LIFE-Oxyura, l'accent est davantage mis sur la prospection systématique des sites potentiels de nidification (même le signalement d'un seul spécimen donne lieu à une enquête) et le temps de réaction a été ramené à 24-48 heures. Outre le suivi des rapports sur internet, comme sur le site faune-france.org, les agents ont effectué 432 visites dans 238 sites potentiels de reproduction en 2019.

Le programme français d'éradication s'est heurté à deux difficultés principales. L'hiver, les abattages sur le lac de Grand-Lieu sont compliqués parce que les érismatures rousses sont extrêmement farouches et qu'il est difficile de s'en approcher suffisamment pour les tirer. L'été, le principal défi est de localiser ces oiseaux après leur dispersion à partir du lac de Grand-Lieu. Malgré ces défis, les maxima au lac de Grand-Lieu sont tombés à 54 l'hiver 2019/20 (contre >90 spécimens l'hiver 2018/19 et >160 spécimens l'hiver 2017/18, avant le lancement de LIFE Oxyura). Les abattages au lac de Grand-Lieu ont seulement permis d'éliminer trois spécimens (deux femelles et un mâle), et la réduction semble donc résulter des tirs pendant la saison reproductrice au lac de Grand-Lieu et dans d'autres sites de reproduction, ce qui a supprimé des adultes et réduit le nombre de juvéniles ajoutés à la population – au total, plus de 180 érismatures rousses ont été abattues en France en 2019. Cela peut toutefois aussi s'expliquer par une saison reproductrice qui a été mauvaise pour d'autres raisons (comme la météo) en 2019. Il est également envisagé de recourir à des pièges munis d'appâts vivants.

Concernant les érismatures rousses captives, LIFE-Oxyura a ouvert un canal de communication à l'intention des propriétaires via Aviornis. Deux cages sécurisées ont été construites grâce aux fonds du projet

afin de conserver les érismaures rousses dont les propriétaires voudraient éventuellement se débarrasser en raison de la nouvelle réglementation de l'UE. Ces oiseaux pourraient être utilisés comme appâts dans les pièges, mais les propriétaires ont l'assurance que ces oiseaux ne seront pas mis à mort et seront pris en charge jusqu'à ce qu'ils décèdent d'une mort naturelle.

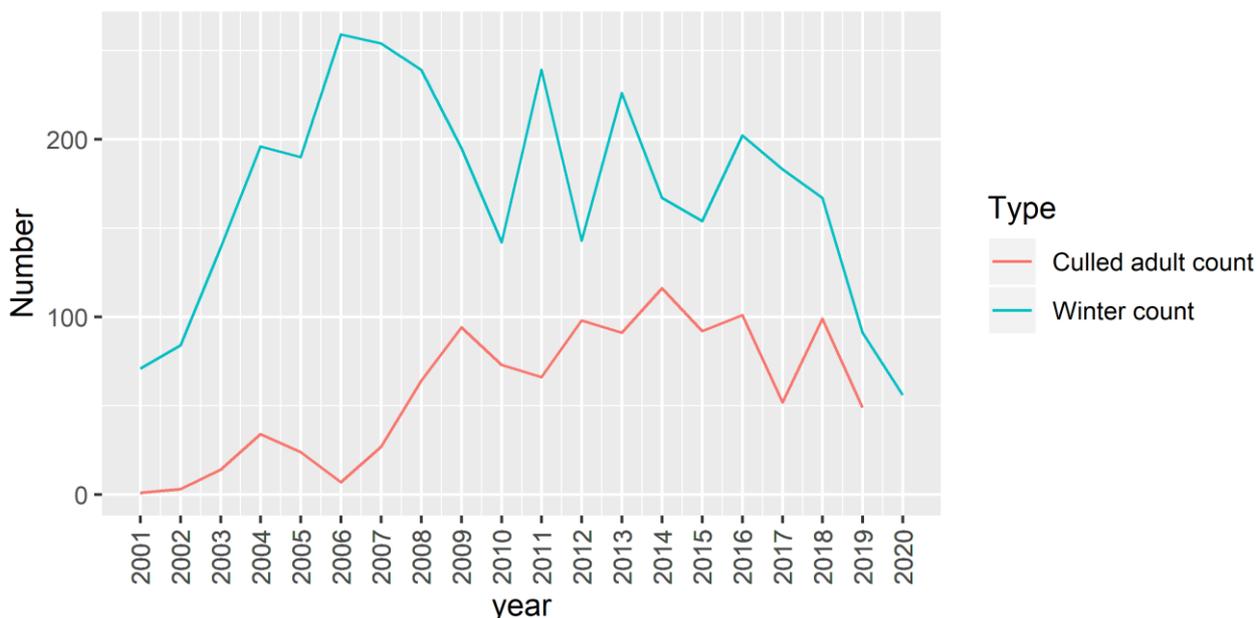


Figure 1 Maxima d'érismaures rousses recensées en France et nombre d'adultes abattus, 2001-2019

### ***Pays-Bas***

Aux Pays-Bas, les efforts d'élimination d'érismaures rousses se heurtent à de nombreux obstacles, comme parfois les lacunes de la coopération entre les autorités nationales et provinciales, le faible degré de priorité dans les milieux politiques, l'opposition du public à l'abattage de ces oiseaux et la tendance des organisations de défense des animaux à tenter des procès. Par contre, l'on dispose d'une bonne connaissance des effectifs d'érismaures rousses et de leur localisation grâce à un réseau de recenseurs d'oiseaux d'eau professionnels et bénévoles, par exemple par le biais du site de signalement [waarneming.nl](http://waarneming.nl), qui est alimenté par plus de 100 000 internautes.

La province de Zélande a fourni des exemples de bonnes pratiques :

- un chasseur professionnel pour l'ensemble de la région (province), légalement habilité à accéder à toutes les terres
- fréquentes consultations et gestion avec interlocuteur unique
- système d'alerte [waarneming.nl](http://waarneming.nl) ([observation.org](http://observation.org))
- réponse rapide (dans les 48 heures)
- en période reproductrice, un contrôle toutes les deux semaines dans les « points chauds »

Toutefois, l'efficacité varie d'une province à l'autre et, malgré l'augmentation du nombre de spécimens abattus chaque année dans le pays (Figure 2), les effectifs semblent augmenter en hiver (Figure 3), tout comme le nombre de couples reproducteurs.

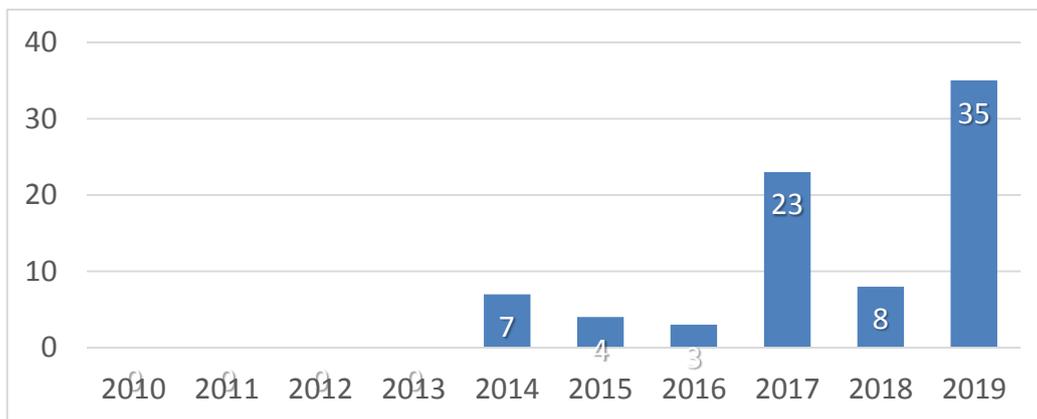


Figure 2 – nombre d'érismatures rouges abattues aux Pays-Bas, 2010-2019

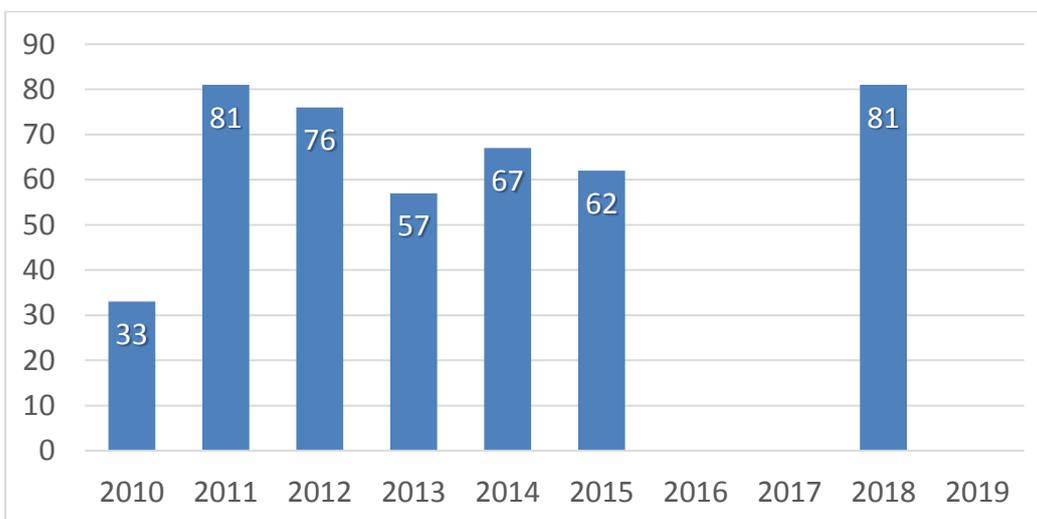


Figure 3 – nombre maximum d'érismatures rouges recensées l'hiver aux Pays-Bas, 2010-2018

Les obstacles suivants semblent entraver l'efficacité de la lutte :

- la bonne coopération n'est pas assurée entre les services provinciaux/exécutifs de tous les secteurs transfrontaliers ;
- obstacles juridiques, et notamment la réglementation relative aux sites N2000 ;
- la faible priorité de cette question parmi les responsables des réserves naturelles ;
- les érismatures rouges fréquentent notamment les vastes plans d'eau, où elles sont difficiles à trouver et à tirer, surtout l'hiver ;
- il est difficile de tirer des oiseaux dans les agglomérations urbaines ou dans les secteurs à forte activité pour les loisirs – la sécurité du public prime ;
- la défiance à l'égard des chasseurs ; les ornithologues amateurs n'aiment pas les abattages et sont nombreux à ne pas signaler leurs observations ;
- utilité et nécessité mises en doute - les arguments fallacieux sont nombreux: l'éradication est irréalisable, il y a peu de spécimens et les effectifs restent faibles, l'Espagne est loin, l'espèce est un atout de la diversité biologique, etc.

## *Espagne*

Le représentant espagnol indique au Groupe que les érismaures rousses sont devenues extrêmement rares grâce à la forte réduction des effectifs au Royaume-Uni et ailleurs. Un programme efficace de surveillance a été mis en place, mais aucune érismaure rousse n'a été observée depuis 2016, et aucun hybride érismaure rousse x érismaure à tête blanche depuis 2011. Dans le passé, l'élimination complète des érismaures rousses et des hybrides a bénéficié d'un système d'alerte très efficace s'appuyant sur une réaction très rapide.

## *Royaume-Uni*

L'abattage a permis d'éliminer 26 érismaures rousses en 2018 et trois spécimens supplémentaires (deux femelles adultes et un spécimen que l'on suppose être une femelle adulte) ont été tirés en 2019. Aucun signe de nidification n'a été constaté ailleurs au Royaume-Uni en 2019 pour la première fois depuis plus de 50 ans. Depuis les maximas enregistrés au tournant du siècle (environ 6 000 spécimens), les statistiques les plus récentes suggèrent qu'il ne resterait plus de 10-15 de ces oiseaux. Ils sont éparpillés sur un très vaste territoire, ce qui limite leurs chances de reproduction – seuls un ou deux couples reproducteurs seraient encore présents. Trois membres de l'équipe du projet LIFE-Nature restent mobilisés et le gouvernement britannique reste déterminé à réaliser une éradication complète. Le suivi des effectifs et des localisations se poursuit via des recherches par internet, des contacts locaux et des propriétaires fonciers. La lutte contre les érismaures rousses est menée chaque fois qu'un risque de reproduction est constaté, et l'élimination des femelles adultes est prioritaire.

## **4. Suites envisagées**

Les participants conviennent qu'il faut poursuivre les efforts actuels en Espagne, en France, en Belgique et au Royaume-Uni, et que les mesures de lutte aux Pays-Bas devraient être appliquées dans toutes les provinces où des érismaures rousses sont signalées. Le Royaume-Uni réaffirme sa volonté de soutenir la poursuite des efforts de lutte ailleurs en Europe, et tout particulièrement aux Pays-Bas, et propose une aide technique et pratique.

## **5. Questions diverses**

Au cours de la présentation du WWT et des autres discussions, les questions suivantes ont été soulevées :

### **Les efforts de lutte au Royaume-Uni, en France, en Belgique et aux Pays-Bas sont-ils suffisants ?**

Les participants estiment que les efforts consentis au Royaume-Uni, en France et en Belgique sont suffisants pour obtenir une réduction constante des effectifs dans ces pays, ainsi qu'une éradication à moyen terme. Aux Pays-Bas les participants considèrent que des efforts supplémentaires doivent être consentis afin de réduire les effectifs aussi rapidement que possible, notamment par la mise en place des mesures efficaces de lutte dans toutes les provinces où les érismaures rousses sont présentes. Ils notent que plusieurs obstacles évoqués dans la présentation néerlandaise (le manque de priorité accordée par les responsables de sites, la présence des érismaures sur de vastes plans d'eau ou dans les zones urbaines, les réticences à l'encontre de la chasse et les doutes sur la nécessité d'une éradication de l'érismaure rousse) ont été bien surmontés dans d'autres pays, et proposent aux Pays-Bas leur aide pour y parvenir.

### **Quelle est la démarche au meilleur rapport coût-efficacité ?**

Du point de vue des relations publiques, certains participants suggèrent que le Royaume-Uni devrait activement rechercher et éliminer toutes les érismaures rousses restantes afin d'atteindre le plus rapidement possible son objectif d'éradication. Par contre, pour des raisons pratiques et de coût (étant donné que la localisation des derniers spécimens est souvent inconnue et qu'ils déménagent fréquemment de site), de gros moyens risquent d'être gaspillés dans le cadre d'une stratégie très risquée.

### **Où subsistent les lacunes importantes dans les données ?**

Des préoccupations sont exprimées face au manque de statistiques de certains pays essentiels, dont l'Allemagne, l'Irlande et le Maroc, mais aussi de pays où des érismaures rousses ont été signalées quand les chiffres étaient nettement plus élevés qu'aujourd'hui, mais pour lesquels aucun chiffre récent n'est disponible.

Cela concerne tout particulièrement des pays dotés de populations de l'érismature à tête blanche, comme l'Égypte. Le Groupe convient de consentir un effort supplémentaire pour établir des contacts avec les pays mentionnés afin de réunir des informations sur la situation actuelle en matière d'érismatures rousses sur leur territoire.

Une préoccupation générale est celle des oiseaux en captivité, et de la manière dont la législation relative à la possession, la reproduction et le commerce d'érismatures rousses pourrait être appliquée. Tous les pays représentés reconnaissent ce problème, mais ils ne s'accordent pas sur la manière de procéder, en raison notamment des différences de cultures et de systèmes juridiques entre les pays.